



Procès-Verbal

Conseil municipal de la Commune de Decize du 25 Février 2026

Le 25 Février 2026 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Decize, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Justine Guyot, Maire. **Date convocation :** 19 Février 2026. **Présents :** Colette BERNARD, Annie CHAMARD, Amandine COLAS, Séverine COLIN, Louis DRUVENT, Arnaud DUDRAGNE, Jean GARÇON, Alain GÉVAUDAN, Justine GUYOT, Chantal HALADYN, Annick JAILLOT, Valérie LÉGER, Julien MAILLARD, Monique MENAND, Jean-Marie MONNETTE, Alain MOREAU, Philippe ROLLIN, Denis SEGONDS, Jean-Michel SEGUIN, Jean-Marc SOISSON, Bruno TILLY. **Excusés :** Stéphanie BOUTEILLER (pouvoir à Chamard A.), Yasmina BOUZOUOLA (pouvoir à Soisson JM.), Daniel FAIVRET, Laurent FONGARO, Christine JAMET, Mélanie KAZMIERCZAK, Franck RAPIAU (pouvoir à Seguin JM.), Sophie THAVIOT (pouvoir à Guyot J.). **Secrétaire de séance :** Valérie LÉGER.

En exercice : 29. **Présents :** 21. **Votants :** 25

Adoption du Procès-verbal du Conseil du 17 Décembre 2025	1
Compte rendu de l'exercice des délégations.....	1
Héritage communal : Dépôt Pierre Volut.....	3
Aménagement du territoire : Avenant à l'Opération de Revitalisation du Territoire	4
Attractivité communale : Demande de financement du poste de chef de projet « PVD »	4
Affaires scolaires : Actualisation du plan de financement et demande de subvention DETR pour la Renovation thermique et la mise au norme de sécurité et d'accessibilité de l'école Saint Just	5
Tranquillité publique : Adoption du plan de financement et demande de subvention DSIL pour le système de vidéoprotection autorisé	6
Mobilisation pour l'énergie : Adoption du plan de financement et demande de subvention DETR pour la transition LED des éclairages de la Promenade des Halles et des sites sportifs.....	7
Attractivité communale : Attribution d'une aide aux loyers à l'entreprise individuelle « IM Énergies »	8
Affaires patrimoniales : Exercice du droit de priorité pour la parcelle AH17	8
AH17	8
Affaires patrimoniales : Demande de transfert de propriété du Domaine public fluvial (parcelles AH16 et AH18)	9
Affaires patrimoniales : Convention d'occupation du domaine public entre la CCSN et la ville de Decize pour l'installation d'un abri bus sur la ZA du Four à Chaux à Decize	9
Personnel municipal : Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet	10
Personnel municipal : Tableau des effectifs et emplois.....	10
Débat d'orientations budgétaires	11

Adoption du Procès-verbal du Conseil du 17 Décembre 2025

Il est proposé au Conseil d'adopter le Procès-Verbal du Conseil du 17 Décembre 2025.
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Compte rendu de l'exercice des délégations

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la délibération générale de délégation n°2020/05/006 et aux délégations spéciales consenties, il est rendu compte de l'exercice des délégations confiées par le Conseil au Maire et il est proposé au Conseil de prendre acte de ce compte-rendu.

➤ **Virement de crédits (fongibilité sur le fondement de l'article L5217-10-6 CGCT)**

Chapitre	Désignation	Article Fonction	Désignation	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Chapitre 011	Charges à caractère général	6068 01	Autres matières et fournitures	3 562,00 €	
Chapitre 014	Atténuation de produits	7392221 01	Fonds de péréquation ress. Com. et intercom.		3 562,00 €

➤ Engagement de plus 500 € enregistrés en comptabilité

2026 VILLE DE DECIZE (DE571)				0,00	0,00
PORTE CENTRE TECHNIQUE PQ-002415507-1	29/12/25	ASSA ABLOY	D I 23 2313 253 510 /33	11 880,00	11 880,00
EPI 24 773 643	12/01/26	TRENOIS DECAMPS	D F 011 60636 50	379,09	379,09
FLEURISSEMENT 2026 DEVIS 12979 DU 26 DECEMBRE 2025	12/01/26	HUGUET	D F 011 6068 511	11 610,35	11 610,35
DIAGNOSTIC CHARPENTE SUITE EFFONDREMENT PLAFOND	12/01/26	SOCOTEC	D F 011 615221 212	1 200,00	1 200,00
ECOLE RENE CASSIN 2601154Y0000020					
REMPLACEMENT POMPE CHAUFFAGE RADIATEURS PISCINE	12/01/26	DALKIA	D I 23 2313 230 323	2 700,00	2 700,00
DEVIS C25192660-1					
AIDE AU LOYER ATELIER MERLINE ANNEE 2026	12/01/26	ATELIER DE MERLINE	D F 65 65134 01	2 040,00	2 040,00
SPECTACLE CA SENT LE SAPIN 26 JANVIER 2026	12/01/26	LA SCENE CHAMPENOISE	D F 011 6232 311 /30	1 400,00	1 400,00
THE MARSHALS + SONO DEVIS 25/093	12/01/26	LE BOUILLEUR DE CRU	D F 011 6232 311 /30	900,00	900,00
SPECTACLE DE MAGIE - MENTALISME 31 JANVIER 2026	12/01/26	*** multi - tiers ***	D F 011 6232 311 /30	900,00	900,00
PRESTATION LUMIERES 31 JANVIER 2026	12/01/26	NICO LIGHTS	D F 011 6232 311 /30	250,00	250,00
CABLE 5G16 POUR VESTIAIRES OFFRE 0013213721	21/01/26	SONEPAR CONNECT NEVERS	D I 23 2313 246 322	1 947,58	1 947,58
PARAFODRE TYPE I AU TGBT - 25001601 - ENG SERVICE DES EAUX 2025	30/12/25	PROTIBAT	D F 011 615221 732	3 718,80	3 718,80
RESTAURATION DE L'ASPET EXTERIEUR D'UN PIANO DEMI-QUEUE SDF YAMAHA 2026-11	21/01/26	ATB LUTHIER	D F 011 61558 311 /30	3 174,00	3 174,00
VINYLES ADHESIFS BLANCS EFL-HAT-770011	22/01/26	FL PRINT	D F 011 6068 020 /37	590,12	590,12
FOURNITURES MAIRIE DEVIS P006-00057588	23/01/26	MAJUSCULE CATINAUD	D F 011 6064 020	586,08	586,08
HOTEL POUR JUMELAGE DU 14 AU 17 MAI 2025 032575	23/01/26	SPL CONFLUENCE	D F 011 6232 043	710,49	710,49
BOIS POUR PLAFOND ECOLE RENE CASSIN DEVIS DDP 140126	23/01/26	BOIS ET SCIAGES DE SOUGY	D F 011 6068 212	266,56	266,56
PLAFOND ECOLE RENE CASSIN DEVISDV8441	23/01/26	TOURLIER	D F 011 6068 212	433,16	433,16
BALAI + TETE + MOP D99066538	23/01/26	THOUY	D F 011 6068 01	912,44	912,44
FLEURISSEMENT 2026 DEVIS 12981	23/01/26	HUGUET	D F 011 6068 511	9 003,90	9 003,90
MIROIR ROUTIER + MAT 17 ROUTE D'AVRIL 100035	23/01/26	PROZON	D F 011 6068 845	268,78	268,78
ENTRETIEN TONDEUSE THERMIQUE HONDA NE00042174	23/01/26	ALABEURTHE	D F 011 61558 511	262,18	262,18
TRANSFERT DES CONTRATS DE LA MAIRIE VERS LE SIAEP PRESTATION OMEGA - SERVICE DES EAUX 2025	30/12/25	JVS MAIRISTEM	D F 011 6288 732	1 020,00	1 020,00
SEL DE DENEIGEMENT DEVIS JC16012026	23/01/26	ROCK	D F 011 6068 845	2 988,00	2 988,00
ANIMATION PARCOURS ACROBRANCHE DU 18/01/2026 DEVIS 0362	23/01/26	ENVOI CONCEPTEUR D'EVENEMENTS	D F 011 6232 020 /38	6 346,80	6 346,80
ALIMENTATION DES VESTIAIRES FOOT DEVIS 220637	27/01/26	DHOME ELEC	D I 23 2313 246 322	749,59	749,59
ASSISTANCE, CONSEIL JURIDIQUE PUIS REPRESENTATION JURIDIQUE DANS CADRE SUPPRESSION BTS GPME	29/01/26	AVOCAT LAMBERT EMMANUEL	D F 011 62268 020	720,00	720,00
PANNEAU DE DOUCHE DL 400 SE DEVIS DU 21/01/2026 N°426836	29/01/26	SIDER	D F 011 6068 323	138,01	138,01
FRAIS D'ACQUISITION - LOGICIEL - LICENCE AUTOCAD 2026 LT	29/01/26	SIEEEN	D F 65 65568 020	1 257,60	1 257,60
REMPLACEMENT GRILLE 40 X 40 CONCAVE QUAI DE L'EUROPE ALM 2026/1239	29/01/26	PASCAL GUINOT TRAVAUX PUBLICS	D F 011 615221 845	984,00	984,00
ETIQUETTES CAB PAR 5000 POUR LA MEDIATHEQUE DEVIS IC/5167	30/01/26	CRUETTE OFFICE	D F 011 6064 313	183,00	183,00
TRAVAUX PREPARATOIRES REFECTION COMPLETE DE DEUX TOIT TERRASSE DEVIS 026-0037	02/02/26	LUTSEN JEAN LUC	D I 23 2313 161 313	17 660,98	17 660,98
PNEU POUR LA BALAYEUSE MUNICIPALE PNEU 215/75 - DE00000445	02/02/26	BILL PNEUMATIQUES	D F 011 61551 7222	976,80	976,80
ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL 2026 CHANTIER INSERTION	02/01/26	APIAS	D F 011 611 510 /10	13 755,00	13 755,00
FOURNITURES DIVERSES SELON DEVIS W2605000276 DU 26 JANVIER 2026	02/02/26	BARBOT NEVERS	D F 011 6068 212	567,18	567,18
REPARATION TONDEUSE GRIN DEVIS 2002175	02/02/26	PICON JARDINAGE	D F 011 61558 511	798,63	798,63
REFECTION DES COUVERTURES SUITE SINISTRE GRELE COUVENT MINIMES ET OLGA OLBV LOT_1 COUVERTURES	11/02/26	DAGOIS	D I 23 2313 253 33	375 804,96	375 804,96
TUBES LEDS D3E 0012945678	12/02/26	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	D F 011 6068 510 /33	305,76	305,76
CADRE SAILLIE PAVES LED LIT BY 0013299045	12/02/26	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	Fonctionnement - Art:6068	495,84	495,84
FOURNITURE ET POSE (RENOVATION) FENETRE 2 VANTAUX + 1 FIXE, NOVELIS PVC CANOE DEVIS D_24/09-15519	10/02/26	AMELIORATION FERMETURES PETITRENAUD	D I 23 2313 246 325	1 422,16	1 422,16
WC BROYEUR COMPACT 600 W POUR JUDO DEVIS D1706D1160	12/02/26	BRICO DEPOT	D F 011 6068 325	349,00	349,00
0/20 ERU C PRIMAIRE PROPOSITION N 12	12/02/26	GRANULATS BOURGOGNE AUVERGNE	D F 011 60633 845	2 685,60	2 685,60
KIT DE LISSAGE PARFAIT LISS 80428 DEVIS W2605000275	12/02/26	BARBOT NEVERS	D F 011 6068 212	306,00	306,00
BROSSE A CHAUSSURES POUR VESTIAIRES PROPOSITION COMMERCIALE N°3	18/02/26	DECIZE DIS	D F 011 6068 325	166,00	166,00
Cocktail vœux du maire 2026 12 janvier 2026 D25-288	20/11/25	VINCENT BERNIGAUD TRAITEUR	D F 011 6232 020 /38	1 710,00	1 710,00
LUMIERES ETEINTES, A L'ECOUTE DES CHUCHOTEMENTS VENDREDI 23 JANVIER 2026	20/11/25	LA COMPAGNIE DU GLOBE	D F 011 6232 313	300,00	300,00
CONTRIBUTION COMMUNALE AU SDIS 2026	02/01/26	SDIS	D F 65 6553 12	283 442,19	283 442,19
CONTRAT DE MAINTENANCE OMEGA 2026 N° L20260101-2090/02	18/02/26	JVS MAIRISTEM	D F 011 6288 020	3 186,19	3 186,19
CONTRAT PARTENAIRE SIEEEN 2026 CHORUS - ACTES - RECECEMENT - COMEDIC - COMPTA N° L20260101-2090/01	18/02/26	JVS MAIRISTEM	D F 011 6288 020	5 269,79	5 269,79
MISSION DE COORDINATION SPS RENOVATION ECOLE ST JUST DECIZE	01/12/25	SOCOTEC	D I 23 2313 247 212	3 030,30	3 030,30
MO REHAILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ST JUST PHASE APD	01/12/25	B2ES BUREAU ETUDES ENERGIES SERVICES	D I 23 2313 247 212	11 640,00	11 640,00
MO REHABILITATION ECOLE ELEMNTAIRE ST JUST PHASE APD	01/12/25	EURL ABSIS	D I 23 2313 247 212	2 640,00	2 640,00
DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX DEMOLITION	01/12/25	SOCOTEC	D I 23 2313 247 212	4 840,00	4 840,00
CONTRAT LOGICIEL HERBEGES ENFANCE N° L20260101-2090	18/02/26	JVS MAIRISTEM	D F 011 6288 020	2 680,57	2 680,57
ANALYSE COMPO HORIZON 2 910183	01/12/25	NATURA LIS	D F 011 6188 322	278,66	278,66
RENOVATION EGLISE ST ARE DEVIS 2025-0792 CREDITS 2026	01/12/25	SNTE	D I 23 2313 271 312	14 104,01	14 104,01
DIES CHANSONS PLEIN LA TETE DIMACHE 7 JUIN 2026 A 17H CREDITS 2026 A REPORTER	01/12/25	THEATRE LAGRANGE GERARD COUTURIER	D F 011 6232 311 /30	4 300,00	4 300,00
MANGE DEBOUT COMMANDE AU SALON DES MAIRES BON DE COMMANDE 61365 - BUDGET 2026	02/12/25	ALTRAD	D I 21 2188 156 020 /38	2 712,00	2 712,00
BAES_BLOC VERT SORTIE DE SECOURS DEVIS 0013317996	16/02/26	SONEPAR CONNECT NEVERS	D F 011 6068 212	600,36	600,36
POSE ET DEPOSE DES GLISSIERE DE SECURITE QUAI DE L'EUROPE DOC 1554849	02/12/25	CENTRE VOIRIE TSE COLAS	D I 23 2315 178 845	43 716,00	43 716,00
REPARATION FORD TRANSIT EQ-322-CS	04/12/25	PS BOUCHIER	D F 011 61551 845	871,50	871,50
TRAVAUX DE CREATION DE VESTIAIRES SPORTIFS MODULAIRES LOT N°2	04/12/25	SAS HOMEGREEN BOX INNOV	D I 23 2313 246 322	244 857,60	244 857,60
MARQUAGE - BON DE COMMANDE 2025-01 - 25/12/081	23/12/25	SIGNANET	D F 011 615231 845	25 037,56	25 037,56
FOURNITURES MME GALLIOT ECOLE RENE CASSIN	12/01/26	SAS PAPETERIE SUD NIVERNAISE	D F 011 6067 212	345,70	345,70
STANDARD AUTOMATISE	13/01/26	ADISTA SAS	D I 21 21838 156 020	2 253,00	2 253,00
ATELIERS DE POTERIE RPE 23 JUIN 2026 DEVIS 58.25.30	02/01/26	D AM CERAM BERTRAND NATALIA	D F 011 6232 4213	126,00	126,00
PNEU POUR RENAULT 1546 RX 58 DEVIS DE00000437	06/01/26	BILL PNEUMATIQUES	D F 011 61551 845	811,20	811,20
PRESENCE D'UN REGISSEUR POUR CA SENT LE SAPIN DEVIS 20260109	12/01/26	LA SCENE CHAMPENOISE	D F 011 6232 311 /30	500,00	500,00

MOUVEMENT	Date	Tiers	Imputation	Montant	Mt. TTC
2026 CINEMA DECIZE (CI571)					
MAINTENANCE ET DROIT D'UTILISATION ANNUEL DES LOGICIELS MONNAIE SERVICES	18/02/26	MONNAIE SERVICES	D F 011 6288 317	698,00	837,60
MISE EN SERVICE D'UNE SAUVEGARDE "RSYNC EXTERNALISEE DANS UN DATA CENTER"	18/02/26	MONNAIE SERVICES	D F 011 6288 317	144,00	172,80
ABONNEMENT ANNUEL "PRET DE MATERIEL" AU TERME DE LA PERIODE DE GARANTIE	18/02/26	MONNAIE SERVICES	D F 011 61358 317	150,00	180,00
2026 SERVICE ASSAINISSEMENT DECIZE (ASSA)				0,00	0,00
DERATISATION 2026 190773/25	17/11/25	LABORATOIRE HDA	D F 011 61523	4 896,00	4 896,00
POMPAGE DES BOUES STEP SLV - DEPOTAGE STEP DECIZE DEVIS 8425120023	18/12/25	SARP CENTRE EST	D F 011 61523	4 921,20	4 921,20
ASSISTANCE TECHNIQUE - ANNE 2026 - NIEVRE INGENIERIE	29/12/25	CENTRE FINANCES PUBLIQUES SGC NEVERS	D F 011 618	2 083,80	2 083,80
NETTOYAGE DU DESSABLEUR	05/01/26	SARP CENTRE EST	D F 011 61523	4 330,80	4 330,80
8 BILANS SIMPLE DECIZE ENTREES ET 8 BILANS SIMPLPLE SORTIES DEVIS 2025001753	06/01/26	PAIERIE DEPARTEMENTALE DE LA NIEVRE	D F 011 618	1 816,32	1 816,32
4 BILANS COMPLET ENTREE - 4 BILANS COMPLET SORTIE - 4 BILANS COMPLET BOUE 2025001752	06/01/26	PAIERIE DEPARTEMENTALE DE LA NIEVRE	D F 011 618	1 499,28	1 499,28
CONTROLE DE DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DEVIS 2025-30ANC	12/01/26	SAUR	D F 011 6288	176,00	176,00
PR LEVEE DE LOIRE - REHABILITATION EQUIPEMENTS INTERNES DU POSTE DE RELEVEMENT DEVIS MM-26-016	02/02/26	HYDRELEC	D I 23 2315 31	23 208,00	23 208,00
PR LEVEE DE LOIRE (DO3) - INTERVENTION DEPAANGE DU 20 JANVIER 2026 DEVIS MM-26-015	02/02/26	HYDRELEC	D I 23 2315 31	5 928,00	5 928,00
STEP CAQUERET RENOUVELLEMENT MOTEUR ENTRAINEMENT RACLAGE A GRAISSES AU DESHUILEUR MM-26-034	12/02/26	HYDRELEC	D I 21 21562 57	1 446,00	1 446,00
REACTIFS DE RECHARGE VISOCOLOR ECO NITRATE 140080421	18/02/26	MACHEREY-NAGEL SAS	D F 011 6062	189,72	189,72

➤ Droits de préemption non exercés

Adresse du bien	Réf. Cadastres	Lot
9 Rue de Vauzelles	AP n°0063, n°0064 et n°0237	
Rue des 4 Vents	AE n°1111	
65 Rue des Gours	AD n°132	
4 Avenue de Verdun	AO n°197	
2 Rue Griveau	AK n°076	
26Bis Avenue Victor Hugo	AM n°454	
10 Impasse du Val d'ALLIER	AE n°914	
6 Rue Ledru Rollin	AK n°129	
28 Rue Pierre Brossolette	CI n°319	
43 Avenue de Verdun	AN n°241 et n°397	Appartement + parking
33 Route de Moulins	AE n°1042	
5 Rue du Charolais	BP n°196	
7 Rue Pierre Brossolette	CI n°333	
Résidence St-Just 6 Rue de Faulquières	AN n°134	Appartement + parking + cave

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Héritage communal : Dépôt Pierre Volut

Pierre Volut, fils de Decize, a fait de cette dernière le centre rayonnant de sa vie intellectuelle. Professeur de lettres émérite, docteur ès lettres, il consacre dès 1988 son existence à une quête patiente et passionnée de la mémoire de sa ville natale.

Il fouille ouvrages, archives municipales, registres, journaux anciens et témoignages oraux pour ressusciter le passé local qu'il contextualise avec une rigueur exemplaire et une plume élégante, toujours cherchant à donner à ses concitoyens les clés de leur identité collective. Reconnu comme historien local incontesté, Pierre Volut anime expositions, conférences et publications variées et généreuses.

Sa production consiste en des publications traditionnelles ainsi qu'en des milliers de textes commis au gré de ses recherches et communications, souvent publiés en ligne à la faveur de l'apparition et du développement d'Internet.

Soucieux de la conservation et de la diffusion de son travail, il se propose de transmettre gracieusement à la Ville un ensemble de plusieurs milliers de ressources numériques, dont la liste est annexée, à charge pour la Commune d'en assurer la conservation.

Aussi, il est proposé au Conseil d'accepter ce dépôt et de charger Madame le Maire d'établir et de passer une convention avec Monsieur Volut pour préciser les modalités de cette transmission, notamment sous l'angle de des droits patrimoniaux associés à cette œuvre pour en favoriser sa diffusion ultérieure dans le respect de sa paternité.

Madame la Maire insiste sur l'importance de transmettre ces documents à celles et ceux qui nous succéderont.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Aménagement du territoire : Avenant à l'Opération de Revitalisation du Territoire

La convention cadre Petites Villes de Demain, valant Opération de Revitalisation du Territoire pour les communes de Decize, Imphy, La Machine et Saint-Léger-des-Vignes, fixait les modalités de mise en œuvre du programme afin de revitaliser les centres-villes du territoire de la Communauté de Communes Sud Nivernais.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties conviennent de proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes définis au présent avenant.

Initialement prévu jusqu'à mars 2026, il est proposé au Conseil municipal de prolonger la durée de l'avenant jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à l'instruction transmise aux préfets de région.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Attractivité communale : Demande de financement du poste de chef de projet « PVD »

Lors de la session en date du 24 mars 2021, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité pour :

- affirmer son engagement dans le programme « Petites Villes de Demain », aux côtés des villes lauréates sur le territoire de la Communauté de Communes,
- créer un emploi non permanent afin de mener à bien, dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, la vitalisation du centre bourg, le développement et l'animation du commerce de proximité, le renforcement des mobilités, pour la durée du programme (contrat de projet),

Les services de l'État et la Banque des Territoires proposent une aide au financement du poste de chef de projet pour piloter la mise en œuvre locale du dispositif en lien avec les exécutifs de St-Léger-des-Vignes et de la Communauté de Communes, suivre les partenariats financiers, élaborer la stratégie de communication et animer la concertation avec les habitants.

Dans le cadre de la continuité de ce programme et dans la phase cruciale de mise en œuvre des actions, il est opportun de maintenir ce poste et d'assurer son financement.

Le plan de financement prévisionnel annuel s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Poste du 27 janvier 2026 au 31 décembre 2026	46 146,00 €	Etat / Banque des territoires (75,00%)	34 609,50 €
		Ville de Decize (17,50%)	8 075,55 €
		Ville de St Léger des Vignes (7,50%)	3 460,95 €

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le plan de financement présenté,
- de charger Madame le Maire de solliciter les subventions et financements mentionnés auprès des partenaires,
- d'autoriser Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Affaires scolaires : Actualisation du plan de financement et demande de subvention DETR pour la Rénovation thermique et la mise au norme de sécurité et d'accessibilité de l'école Saint Just

Les travaux de rénovation énergétique revêtent un intérêt majeur à la fois sur le plan environnemental, économique et de confort pour les occupants d'un bâtiment :

- Réduction de la consommation d'énergie. En réduisant la consommation d'énergie, les travaux de rénovation permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de lutter contre le changement climatique.
- Économies financières à long terme : La réduction de la consommation d'énergie entraîne des économies sur les factures d'électricité et de chauffage. Bien que les travaux de rénovation puissent représenter un investissement initial, les économies réalisées sur les coûts énergétiques peuvent compenser ces dépenses à long terme.
- Amélioration du confort intérieur : Les travaux de rénovation énergétique permettent d'améliorer le confort des occupants d'un bâtiment. Une meilleure isolation thermique réduit les variations de température et les courants d'air, créant ainsi un environnement intérieur plus agréable et constant.
- Création d'emplois et stimulation de l'économie locale : Les travaux de rénovation énergétique nécessitent l'intervention de professionnels qualifiés, tels que des artisans du bâtiment, des ingénieurs en efficacité énergétique et des installateurs de systèmes solaires. Ainsi, la rénovation énergétique peut générer des emplois locaux et contribuer à la croissance économique dans le secteur de la construction et des énergies renouvelables.
- Les réflexions prospectives sur le bâti municipal laissent envisager des travaux relativement simples et efficaces sur l'ensemble immobilier de l'école Saint-Just.

Cette intuition, confirmée par une étude thermique, a permis d'arrêter un programme permettant de générer 54,20% d'économies d'énergie.

Suite à la réception de l'estimation au stade DCE (consultation en cours), à l'attribution du fonds vert ainsi que du fonds de concours « PCAET » de la Communauté de Communes et suite à l'estimation DCE, le plan de financement actualisé s'établit comme suit :

DEPENSES (HT)		FINANCEMENTS (HT)		
Travaux (chiffrage DCE)	1 476 000,00 €	ETAT Fonds Vert	245 436,00 €	15,35%
Gros Œuvre	152 000,00 €	Programme Effilogis CRbfc	119 850,20 €	7,49%
Étanchéité	223 000,00 €	Fonds PCAET CCSN (3,2%)	50 000,00 €	3,13%
Isolation des façades	305 000,00 €	ETAT DETR (30%)	479 742,00 €	30,00%
Menuiserie extérieure	183 000,00 €	Fonds propres	704 112,02 €	44,03%
Menuiserie intérieure	55 000,00 €			
Plâtrerie Peinture	151 000,00 €			
Sol Souple	18 000,00 €			
CVS	223 000,00 €			
Electricité	140 000,00 €			
Ascenseur	26 000,00 €			
Maîtrise d'œuvre	78 860,22 €			
Frais annexes 3% (Assurances - Imprévus - Divers)	44 280,00 €			
TOTAL	1 599 140,22 €		1 599 140,22 €	100,00%

Il faut préciser au Conseil et aux partenaires que, entre l'estimation au stade de l'étude faisabilité et celle au stade DCE, le chiffrage travaux est passé de 724 000 € à 1 476 000 €. L'estimation initiale n'ayant pris en compte que des travaux thermiques là où le chiffrage DCE intègre les mises aux normes sécurité et accessibilité indispensables ainsi la prise en compte des études réalisées. Le fonds vert ayant été obtenu sur la base d'une estimation bien plus faible, il paraît indispensable de requérir un soutien complémentaire de l'Etat au titre de la DETR pour que ce projet puisse être mené à terme.

Aussi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le plan de financement proposé,
- de charger Madame le Maire de solliciter les subventions y figurant en lui déléguant tous pouvoirs à cet effet,
- d'autoriser que l'autofinancement à appeler en contrepartie des subventions, qui pourra être majoré le cas échéant.

Madame le Maire précise que le coût des travaux est assez conséquent et que les températures dans les classes peuvent grimper jusqu'à 40 degrés. Elle souligne l'importance cruciale de ces travaux.

Madame le Maire indique que les travaux entrepris visent à réduire la consommation énergétique et à limiter les fortes chaleurs, notamment grâce à l'isolation par l'extérieur.

Compte tenu du coût important des travaux, Madame le Maire précise que l'objectif de cette délibération est de retravailler le plan de financement afin de pouvoir déposer une nouvelle demande de DETR, tout en conservant le bénéfice du Fonds vert appuyé par le fonds PCAET de la CCSN. Ce dernier prend en compte les écoles et permet ainsi de limiter l'autofinancement de la collectivité.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Tranquillité publique : Adoption du plan de financement et demande de subvention DSIL pour le système de vidéoprotection autorisé

Suite à l'autorisation du système de vidéoprotection présenté au Conseil le 17 Décembre dernier par Arrêté de la Préfète de la Nièvre 58-2025-12-23-00038 portant autorisation d'installer un système de vidéoprotection au sein de la commune de Decize, le plan de financement s'établit comme suit.

Dépense (HT)		Financement (HT)	
Création d'un système de vidéoprotection	215 094,08 €	DSIL (30%)	73 912,22 €
Création de branchements électriques induits sur 16 points non connectables directement au réseau préexistant (tarif enedis authentifié "5.5.2 Liaisons des branchements en domaine public")	31 280,00 €	FIPDR (50%)	123 187,04 €
		Autofinancement (20%)	49 274,82 €
TOTAL (HT)	246 374,08 €	TOTAL (HT)	246 374,08 €

Aussi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le plan de financement proposé,
- de charger Madame le Maire de solliciter les subventions y figurant en lui déléguant tous pouvoirs à cet effet,
- d'autoriser la requalification de la demande DSIL en demande DETR sur demande du service instructeur de l'état le cas échéant
- d'autoriser que l'autofinancement à appeler en contrepartie des subventions, qui pourra être majoré le cas échéant.

Monsieur Druvent précise qu'un appel d'offres est en cours.

Monsieur Soisson indique avoir voté contre ce projet de vidéoprotection, estimant qu'il s'agit d'une utilisation inappropriée de l'argent public. Selon lui, les deniers publics doivent être affectés à d'autres priorités que l'installation de caméras.

Monsieur Rollin souligne qu'il existe d'autres moyens plus efficaces de lutter contre la délinquance, notamment par le biais de l'éducation et de la culture, qui s'attaquent aux causes profondes des incivilités.

Actées deux abstentions*, le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime moins 3 voix**, agréé la proposition.

* (P. Rollin et C. Bernard)

** (A. Colas, JM Soisson et son pouvoir)

Mobilisation pour l'énergie : Adoption du plan de financement et demande de subvention DETR pour la transition LED des éclairages de la Promenade des Halles et des sites sportifs

La Ville de Decize a remplacé entre 2020 et 2022 ses éclairages publics par des projecteurs à LED ainsi que l'éclairage du terrain honneur du Stade des Halles.

Il reste des points stratégiques à traiter pour générer des économies substantielles et un confort d'utilisation supplémentaires :

- 2 terrains de tennis Allée Marcel Merle
- Le terrain de foot d'entraînement enherbé au Stade des Halles
- Le terrain de foot stabilisé au Stade des Halles
- Les éclairages de la Promenade des Halles

DEPENSES (HT)		FINANCEMENTS (HT)		
INSTALLTION PROJECTEURS LED 2 TERRAINS DE TENNIS (dépose 7,92 KW, repose 2,12 KW, économie 5,80 KW)	11 560,32 €	ETAT DETR (30%)	19 436,69 €	30,00%
INSTALLATION PROJECTEURS LED TERRAIN ENTRAINEMENT FOOT (dépose 26,40 KW, repose 13,50 KW, économie 12,90 KW)	16 744,32 €	Fonds d'aide au Football Amateur	20 000,00 €	30,87%
INSTALLATION PROJECTEURS LED TERRAIN STABILISE FOOT (dépose 26,40 KW, repose 12,05 KW, économie 14,35 KW)	19 984,32 €	Fédération de Tennis (via club)	3 500,00 €	5,40%
INSTALLATION PROJECTEURS LED PROMENADE DES HALLES (dépose 9,90 KW, repose 3,50 KW, économie 6,40 KW)	16 500,00 €	Fonds propres	25 352,27 €	39,13%
TOTAL	64 788,96 €		64 788,96 €	100,00%

Nota : les montants dans la partie dépenses correspondent à la participation communale sur la prestation SIEEEN (60% du coût total HT Travaux + Moe – 30% pour la Promenade)

Aussi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le plan de financement proposé,
- de charger Madame le Maire de solliciter les subventions y figurant en lui déléguant tous pouvoirs à cet effet,
- d'autoriser que l'autofinancement à appeler en contrepartie des subventions, qui pourra être majoré le cas échéant.

Madame le Maire précise que cette demande répond aussi à un souhait des clubs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Attractivité communale : Attribution d'une aide aux loyers à l'entreprise individuelle « IM Énergies »

Vu le dossier de demande d'aide au loyer déposé par la SAS « IM Énergies » de Monsieur BERGER Matéo et de Monsieur CAFIERE Isaac (siret 99411152400017) pour l'installation d'un local commercial rue de la République à Decize, destiné à accueillir la clientèle pour la conception, l'installation et la maintenance de solutions énergétiques ;

Considérant que ce local représente une ouverture stratégique dans le centre-ville de Decize ;

Considérant l'essor des énergies photovoltaïques ainsi que des véhicules électriques et par conséquent des bornes de recharges notamment chez les particuliers ;

Considérant le parcours professionnel de Monsieur Berger et de Monsieur CAFIERE ;

Considérant le montant du loyer hors taxes et hors charges fixé à 400 € par mois ;

Considérant que cette aide vise à soutenir le développement économique local et l'installation d'activités complémentaires en centre-ville ;

Il est proposé au Conseil d'attribuer à « IM Énergies » (siret 99411152400017) une aide au loyer d'un montant total de 3 600 €, répartie comme suit :

- pour la première année (du 1er mars 2026 au 28 février 2027) : 50 % du loyer hors charges, soit 200 € par mois, pour un total de 2 400 € ;
- pour la deuxième année (du 1er mars 2027 au 29 février 2028) : 25 % du loyer hors charges, soit 100 € par mois, pour un total de 1 200 € ;

Cette aide sera versée mensuellement, sur présentation des justificatifs de paiement du loyer, et sous réserve du maintien des conditions d'éligibilité définies par le règlement communal d'aide aux loyers.

Madame le Maire indique que c'est le deuxième dossier déposé qui bénéficie de cette aide.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Affaires patrimoniales : Exercice du droit de priorité pour la parcelle AH17



L'État s'est rapproché de la Ville pour la cession de la parcelle AH17 qui ne lui sert plus.

Cette parcelle ayant fait l'objet d'un déclassement ne fait plus partie du Domaine public fluvial et l'État est tenu de la valoriser financièrement.

Elle reste toutefois stratégique pour Decize afin que les habitants conservent un passage aisé vers le bord de la Vieille Loire avant le Pont ; ce qui ne serait pas le cas si un particulier se positionnait pour l'acheter.

Des réseaux historiques d'évacuation d'eau pluviale passent également sous le chemin.

La parcelle, sur laquelle est édifiée un garage vieillissant, a été évaluée, après une deuxième évaluation demandée par la Commune à l'État, à 4300 € avec une marge d'appréciation de 20%.

A la vue de ces éléments, il est proposé au Conseil d'exercer le droit de priorité qu'il tire des articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme, lorsque la Commune sera interrogée à cet effet, pour acquérir la parcelle AH17 à 3 440 € (frais et droits en sus) et de charger Madame le Maire de mener à bien cette opération en lui déléguant tous pouvoirs à cet effet.

Madame le Maire précise que cette acquisition se fait dans le but de conserver maintenir l'accès public à la Vieille Loire par cette parcelle.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Affaires patrimoniales : Demande de transfert de propriété du Domaine public fluvial (parcelles AH16 et AH18)

Dans le cadre des échanges sur la parcelle AH 17, l'État a proposé à la Commune de donner une suite favorable, si demande lui était faite dans ce sens, à un transfert des parcelles AH16 et AH18.

Ces parcelles dont le déclassement a été suspendu peuvent en effet faire l'objet d'un transfert de domanialité dans le cadre des dispositions de l'article L 3113-1 du CG3P stipulant :

« Les transferts de propriété du domaine public fluvial au profit d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales de la part de l'Etat ou d'une autre personne publique peuvent être opérés à la demande de l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou du groupement. Ils le sont à titre gratuit [...]

Ces transferts s'opèrent en priorité au profit de la région ou du groupement de régions territorialement compétent qui en fait la demande. Lorsque d'autres collectivités ou groupements de collectivités territorialement compétents souhaitent bénéficier d'un tel transfert, leurs demandes sont transmises pour avis à la région. Ils peuvent bénéficier de ce transfert si, à l'issue d'un délai de six mois à compter de la saisine pour avis, la région territorialement compétente n'a pas elle-même formulé la demande. »

Considérant l'intérêt de ces parcelles dans le cadre de l'aménagement de la rue du 14 Juillet en lien avec l'édification de la Maison de Santé et des projets de cheminements doux à proximité, il est proposé au Conseil de demander à l'État le transfert des parcelles AH16 et AH18 du domaine public fluvial vers le domaine public de la Commune et de déléguer à Madame le Maire tous pouvoirs à cet effet, notamment pour formaliser la demande, solliciter l'avis de la région et signer tous actes subséquents s'il est fait droit à la demande.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Affaires patrimoniales : Convention d'occupation du domaine public entre la CCSN et la ville de Decize pour l'installation d'un abri bus sur la ZA du Four à Chaux à Decize

Depuis quelques années, la Communauté de Communes et la ville de Decize réfléchissent à installer un arrêt de la navette gratuite DeciDelà (DD) sur la ZA du Four à Chaux.

La création récente d'un tel arrêt répond à un besoin réel et immédiat du territoire. La zone compte aujourd'hui près de 200 emplois, avec des salariés dont certains ne disposent pas de véhicule personnel.

La Ville de Decize a adapté le circuit et les horaires de la navette afin d'assurer une correspondance directe avec les horaires d'arrivée et de départ des trains, visant à rendre la zone accessible depuis l'ensemble du bassin de mobilité.

Aussi il est proposé au Conseil communal de valider le projet de convention avec la CCSN et donner tous pouvoirs à Madame le Maire à effet d'application de cette dernière.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Personnel municipal : Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-132 du 17/02/2020, et plus particulièrement l'article 12 modifiant l'article 30 du décret 91-298 du 20/03/1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés à temps non complet,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de professeur de guitare permanent à temps non complet en raison de la forte diminution d'élèves dans cette discipline,

Considérant que la durée du temps de travail hebdomadaire modifié est inférieure à 10 % du temps de travail initial et est donc considéré comme une simple réorganisation du service,

Considérant que l'agent concerné a été prévenu en amont de cette démarche, par courrier en date du 05/01/2026 transmis par recommandé avec AR en date du 13/01/2026,

Il est proposé au Conseil :

- De porter, à compter du 1er mars 2026 le temps de travail hebdomadaire de 10 heures (temps de travail initial) à 9 heures (temps de travail modifié) pour l'emploi de professeur de guitare assuré par un assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette diminution de temps de travail.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Personnel municipal : Tableau des effectifs et emplois

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2025, portant dernière modification du tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de rectifier une erreur de rédaction dans la délibération du 17/12/2025 portant modification du tableau des effectifs

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de rétablir 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet,
- d'approuver le tableau des effectifs ci-annexé et de dire qu'il se substitue à celui approuvé le 17 décembre 2025.

Type d'emploi	Filière	Grade	Nombre
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Emploi fonctionnel	Directeur général des services	1
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Administrative	Attaché territorial	2
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Administrative	Rédacteur territorial	1
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Administrative	Rédacteur territorial principal 1ère classe	1
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Administrative	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	4
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Administrative	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	2
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Administrative	Adjoint administratif territorial	3
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Culturelle	Bibliothécaire territorial	1
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Culturelle	Adjoint du patrimoine	1
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Culturelle	Assistant Enseignement Artistique principal 1ère classe	2
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Médico-sociale	Éducateur territorial de Jeunes Enfants	1
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Médico-sociale	A.T.S.E.M. principal 1ère classe	1
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Animation	Animateur territorial	1
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Animation	Adjoint territorial d'animation	1
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Police municipale	Chef de service	1
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Police municipale	Brigadier chef principal	0
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Police municipale	Gardien-Brigadier	2
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Sportive	ETAPS Principal 1ère classe	2
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Sportive	ETAPS principal 2ème classe	1
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Sportive	ETAPS	2
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Technique	Ingénieur territorial	1
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Technique	Technicien territorial principal 1ère classe	2
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Technique	Technicien territorial principal 2ème classe	0
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Technique	Agent de maîtrise territorial principal	4
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Technique	Agent de maîtrise territorial	3
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Technique	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	7
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Technique	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	7
PERMANENT - TEMPS COMPLET	Technique	Adjoint technique territorial	19
PERMANENT - TEMPS NON COMPLET	Culturelle	Assistant Enseignement Artistique principal 2ème classe	4
PERMANENT - TEMPS NON COMPLET	Culturelle	Assistant Enseignement Artistique	1
PERMANENT - TEMPS NON COMPLET	Technique	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	1
PERMANENT - TEMPS NON COMPLET	Technique	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	3
PERMANENT - TEMPS NON COMPLET	Technique	Adjoint technique territorial	6
NON PERMANENT - TEMPS COMPLET	Administrative	Attaché territorial	1
NON PERMANENT - TEMPS COMPLET	Administrative	Adjoint administratif territorial	1
NON PERMANENT - TEMPS COMPLET	Animation	Adjoint territorial d'animation	1
NON PERMANENT - TEMPS COMPLET	Sportive	ETAPS	2
NON PERMANENT - TEMPS COMPLET	Technique	Adjoint technique territorial	8
NON PERMANENT - TEMPS NON COMPLET	Animation	Adjoint territorial d'animation	1
NON PERMANENT - TEMPS NON COMPLET	Technique	Adjoint technique territorial	1

Récapitulatif	
PERMANENT - TEMPS COMPLET	73
PERMANENT - TEMPS NON COMPLET	15
NON PERMANENT - TEMPS COMPLET	13
NON PERMANENT - TEMPS NON COMPLET	2
Total	103

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Débat d'orientations budgétaires

Après présentation du rapport d'orientations budgétaires et tenue du débat, il est proposé au Conseil de prendre acte de la tenue du débat.

Madame la Maire rappelle que le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants. Elle indique que le contexte budgétaire reste compliqué et contrasté.

L'inflation est plus faible et mieux maîtrisée, les prix de l'énergie ont sensiblement diminué ; cependant, la croissance économique demeure fragile. Au niveau national, les charges de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes, ce qui suscite des inquiétudes et impacte directement l'épargne des collectivités ainsi que leur capacité d'endettement. Madame la Maire attire l'attention sur le fait que certains partis politiques, dont le Rassemblement National, ont validé un rabot de plusieurs milliards d'euros sur les budgets des collectivités.

Les collectivités sont associées à l'effort national de redressement des finances publiques. Toutefois, elles font partie des bons élèves en matière de gestion financière : budgets votés à l'équilibre et capacité d'investissement préservée.

Concernant la loi de finances pour 2026, Madame la Maire expose les principaux points :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stabilisée en valeur, ce qui équivaut à une baisse en euros constants ;

La compensation liée à l'abattement de 50 % sur les valeurs locatives des établissements industriels est réduite, impactant notamment la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ;

Les cotisations CNRACL augmentent ;

La revalorisation des bases fiscales est limitée à +0,8 %.

Certaines recettes progressent peu, tandis que des charges continuent d'augmenter. Sur la fiscalité locale, la population de référence s'établit à 5 103 habitants (population totale prise en compte pour les mécanismes fiscaux et certaines dotations). Le passage sous le seuil des 5 000 habitants n'entraîne pas d'effet immédiat automatique, car c'est la population majorée qui est retenue. Ce seuil reste toutefois un point de vigilance : un franchissement durable pourrait impacter la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement et certaines dotations. La prudence est donc de mise.

Les bases fiscales évoluent progressivement : la revalorisation nationale est fixée à +0,8 % pour 2026 (après +3,2 % en 2025), ce qui représente un « souffle » pour les classes moyennes. Les bases concernées incluent la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), sur les propriétés non bâties (TFPNB) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette évolution mesurée ne compense pas toujours l'augmentation des charges structurelles.

Les taux d'imposition communaux sont stables depuis 17 ans : 41,19 % pour la TFPB, 47,63 % pour la TFPNB et 13,61 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. La Municipalité choisit de ne pas augmenter la fiscalité locale dans un contexte économique fragile et assume pleinement ce choix : maîtrise des dépenses plutôt que hausse des taux.

Sur la voirie, l'État a réévalué la longueur communale par satellite, majorant celle-ci de 23 km. L'impact exact sur la DGF reste difficile à évaluer à ce stade.

Concernant la DGF, Madame la Maire appelle à la prudence : elle n'est pas indexée sur l'inflation. Pour Decize, les projections 2026 font apparaître une baisse significative par rapport à 2025, notamment sur la dotation forfaitaire. Même si certaines composantes (comme la Dotation de Solidarité Rurale) peuvent évoluer favorablement, l'équilibre global s'oriente à la baisse. En attendant les notifications officielles, une hypothèse prudente est retenue : les recettes de dotations ne progressent pas, elles diminuent, renforçant la nécessité d'une gestion rigoureuse et anticipée.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) suit une tendance défavorable. Decize est à la fois contributrice et bénéficiaire. Ces dernières années, la contribution augmente tandis que le reversement diminue, réduisant fortement le solde net (de plus de 40 000 € il y a quelques années à environ 14 000 € en 2025, et anticipé à l'équilibre en 2026).

L'endettement reste sain et maîtrisé. Au 1er janvier 2025 (après clôture du budget eau), l'encours consolidé s'établit à 5 623 868 € (budget principal : 4 124 312 € ; assainissement : 1 499 556 €). La diminution s'explique notamment par la clôture du budget eau au 31 décembre 2025 et le transfert de compétence au SIAEP, qui reprend les emprunts afférents. La trajectoire est à la baisse (7,16 M€ en 2024 → 6,69 M€ en 2025 → 5,62 M€ post-retrait eau). Tous les emprunts sont à taux fixe (entre 0,52 % et 4,95 %), sécurisant la collectivité. La capacité de désendettement est de 3,98 années (seuil d'alerte

national : 12 ans ; moyenne nationale : ~8 ans). La situation financière de Decize est donc particulièrement saine, traduisant une gestion rigoureuse, responsable et adaptable.

Sur les résultats 2025 et prévisions 2026 :

Lotissement de Chevannes : aucune opération en 2026 ; reprise du programme préexistant sans évolution particulière (sans préjuger des choix futurs).

Lotissement de la Source : idem, perspective de travaux d'extension de réseau.

Budget assainissement : vigilance accrue (impact Covid passé, interdiction d'épandage). Retour progressif à la stabilité en 2025 : maîtrise des coûts, désendettement (~115 000 €, -10 %), limitation des investissements. Perte de lisibilité ~30 000 € (liée à la réforme des redevances Agence de l'eau ; analyse approfondie prévue). Dépendance forte au coût de l'électricité. La prochaine mandature programmera les investissements via le schéma directeur.

Budget eau : clôturé au 31/12/2025 (transfert SIAEP). Augmentation des charges en 2025 (+70 000 € SIG via SIEEEN). Résultat : +306 373,67 € à transférer (décision future).

École de musique : charges = rémunérations professeurs ; recettes = participations élèves ; ~85 % financé par budget principal. Investissements limités (matériel). Équipement culturel structurant, équilibre reposant sur soutien municipal.

Cinéma : programmation difficile en 2025, mais subvention d'équilibre limitée à ~39 500 € (baisse nette grâce aux recettes annexes, confiserie notamment). Effort de gestion salué.

Budget principal : cœur de l'action municipale (administration, services techniques, écoles, police, sports, culture, associations, petite enfance, transport...). Résultat 2025 : +908 989 € (amélioration significative vs 2024) grâce à maîtrise des dépenses, optimisation recettes et gestion rigoureuse. Renforce la capacité d'autofinancement.

Pour 2026 (sous réserve des orientations futures) : principes de stabilité des taux, maintien soutiens associations, maîtrise masse salariale (hausse CNRACL), fin de gros loyers, stabilité cotisation SDIS, optimisation (forfait communal élèves extérieurs, suppression abonnements inutiles, contrats, énergie). Augmentation assurances et nouveaux contrats (alarme, téléphonie IP, SIEEEN). Objectif : maintenir service public en maîtrisant charges.

Investissement : en adéquation avec capacité d'autofinancement. Priorités : achèvement opérations subventionnées (acquisition ancien hospice/terrains : 135 K€ réservés ; isolation extérieure école Saint-Just : enveloppe actualisée 1 600 K€ ; couverture/plafond Couvent des Minimes ; remplacement DeciDela ~200 K€, bus en fin de vie).

Effectifs : 99 agents (88,76 ETP). Missions assurées pleinement ; évolution maîtrisée. Objectif 2026 : stabilité, gestion attentive recrutements/remplacements.

En conclusion, Madame la Maire dresse le bilan de six années difficiles (dotations en baisse, péréquation moins favorable, charges contraintes) : situation saine à Decize (dette en baisse, désendettement excellent, épargne en progression, fiscalité stable, effectifs maîtrisés, investissements discernés). Ces résultats traduisent rigueur, sérieux et responsabilité. La prudence est une exigence ; c'est dans cet esprit que s'inscrivent les orientations 2026.

Monsieur Rollin prend la parole pour indiquer que ce débat permet des prises de parole politiques et dénonce les positionnements populistes qui ne sont pas en accord avec la réalité et fait un parallèle avec le traité sur la servitude volontaire de La Boétie.

Madame la Maire termine en exprimant sa satisfaction d'avoir œuvré avec chaque élu, même si certains dossiers ont été plus difficiles. Chacun a fait preuve de responsabilité malgré les divergences. Elle remercie l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

La séance est levée à 19h45.